

## PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

L'accès à l'égalité en emploi constitue une préoccupation majeure pour la Ville de Thetford Mines. Pour ce faire et dans le cadre de son programme d'accès à l'égalité, la Ville de Thetford Mines a procédé, en 2005, à l'analyse de ses effectifs ce qui lui a permis de déterminer qu'il y avait sous-représentation d'un des quatre (4) groupes visés par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, soit les femmes.

Pour confirmer sa volonté et favoriser une culture d'entreprise fondée sur le principe de l'égalité en emploi, des mesures de redressement temporaires devront être mises en place afin d'augmenter la représentation du groupe visé et de corriger cette sous-représentation dans un délai raisonnable.

Dans le cadre de ses activités de dotation, la Ville de Thetford Mines s'engage à accorder une préférence à une personne compétente issue du groupe visé sous-représenté lors de ses nominations. À cet effet et dans la mesure où les ententes de travail avec les divers syndicats sont respectées, la Ville de Thetford Mines appliquera un taux de nomination préférentiel global d'au moins 50% obligatoire pour l'ensemble des groupes dans chacun des regroupements d'emplois concernés, jusqu'à l'atteinte de tous les objectifs de représentation.